

Mobilité en L3 : Informations pour les UE stage et TER

UE stage :

- Mobilité au S5 :**
- Si vous réussissez à trouver un stage au S6, vous devrez rendre un rapport de stage.
 - Si vous n'avez pas pu trouver de stage, vous devrez rendre un projet tutoré (rédaction d'un mémoire sur l'apport du semestre de mobilité à votre projet professionnel) au S6.
 - **L'inscription à l'UE stage en début d'année est obligatoire⁽¹⁾.** Vous êtes dispensé de TD au S5 (période de mobilité) et avez obligation de participer aux TD du S6.
- Mobilité au S6 :** Dispensé de stage.
- Mobilité S5 + S6 :** Dispensé de stage.

UE TER :

- Mobilité au S5 :**
- Vous devez obtenir l'accord écrit de votre Directeur/Directrice de TER* pour un suivi à distance durant le S5 (période de mobilité).
 - **L'inscription à l'UE TER en début d'année est obligatoire⁽¹⁾** et vous devez assister aux TD du S6.
- Mobilité au S6 :**
- Vous devez obtenir l'accord écrit de votre Directeur/Directrice de TER* pour un suivi à distance durant le S6 (période de mobilité).
 - **L'inscription à l'UE TER en début d'année est obligatoire⁽¹⁾** et vous devez assister aux TD du S5.
- Mobilité S5 + S6 :** Dispensé de TER.

*La liste des TER et enseignants de TER se trouve sur le site internet de l'Institut :

<https://psychologie.u-paris.fr/vie-etudiante-scolaire/guide-des-etudes-et-brochures/>

=> **NE PAS CONTACTER LE/LA RESPONSABLE DE L'UE TER, mais l'enseignant.e directeur ou directrice du TER envisagé.**

(1) : Pour les échanges au S5 et au S6, l'inscription pédagogique dans les UE stage et TER se fait via le BRI en début d'année. Vous devez en amont communiquer au BRI l'option de l'UE stage choisie ainsi que le TER dans lequel vous avez été accepté.